

Pourquoi miser sur les projets collectifs ?



Edito

Le métier de paysan est un métier pénible physiquement, qui demande des prises de décisions importantes et des investissements coûteux souvent disproportionnés au regard des revenus dégagés.

Les chantiers de gros travaux, notamment de récolte, se réalisent en groupe depuis toujours. Au début du XX^e siècle, les paysans ont commencé à formaliser leur entraide (création des coopératives, CUMA, GAEC...). Cependant, la pression du développement et du rationalisme a souvent, hélas, fait disparaître les notions de solidarité et de mutualisation dans le métier au quotidien.

Aujourd'hui, les valeurs de solidarité, d'entraide, de mutualisation renaissent sous des formes plus ou moins structurées et notamment chez des personnes non issues du milieu agricole qui souhaitent s'installer. Car s'installer paysan est un parcours difficile et complexe, notamment pour les néo-ruraux. Se former techniquement, trouver du terrain, passer les étapes du parcours à

l'installation... Beaucoup de projets d'installation sont alors menés de manière collective.

Mais construire un collectif et le faire vivre n'est pas chose aisée. Un groupement de producteurs, une association, une société c'est aussi la mise en commun de valeurs et de finalités, la conciliation entre des projets individuels et un projet commun. Sur quels fondements la coopération peut-elle se construire? Des divergences apparaissent forcément. La création d'un collectif nécessite alors un accompagnement pour définir les interactions à construire entre les différents membres. Que veut-on faire ensemble et comment? Des associations spécialisées peuvent apporter des appuis pour la rédaction d'une charte de fonctionnement du groupe et aider à la gestion du quotidien et des conflits. L'agriculture de groupe a donc besoin d'être accompagnée et valorisée.

Si l'entraide est essentielle pour devenir paysan, elle l'est également tout au long de l'exercice du métier.

Sylvain Marques, maraîcher membre de l'AGAP

ÉCHANGE DE TRAVAIL, MUTUALISATION DE MATÉRIEL, ASSOCIATION... LA DIMENSION COLLECTIVE DES ACTIVITÉS AGRICOLES EST SOUVENT NÉGLIGÉE. ALORS QUE SES AVANTAGES NE SONT PLUS À DÉMONTRER.

> Un peu d'histoire

De l'Antiquité au Moyen Âge, l'entraide lors de la moisson et des vendanges préfigure déjà des formes de coopération. La mutualisation par des paysans d'un même territoire de leurs activités s'est ensuite formalisée, après guerre, par la création des GAEC* ou des CUMA*. L'arrivée de néo-ruraux dans le monde agricole contribue aussi au développement de nouvelles formes de mutualisation et de collectivisation telles que les SCOP*, SICA*, GIE*, etc. Elles sont assorties à des modes de vie nouveaux (vie en collectif) ou des modes d'agriculture innovants (circuits courts, point de vente collectif) qui s'appuient sur des outils collectifs pour dépasser des difficultés de financements, d'accès au marché, etc.

> Mutualiser pour produire

« Le coût de l'investissement en matériel de récolte nous a conduit avec nos 5 voisins à réfléchir à un achat en commun », rapporte une paysanne girondine en grandes cultures. Les Coopératives d'Utilisation du Matériel en commun (CUMA), sur le même principe, permettent d'avoir accès à du matériel, offrant une souplesse dans le volume produit. Les frais sont partagés entre les adhérents. La paysanne renchérit : « par la suite, nous avons transposé ce qui a été pratiqué sur le matériel de récolte à du matériel de transport, d'entretien. L'effet positif le plus marquant de cette mutualisation a été de désamorcer des démarches de concurrences entre paysans ». La difficulté d'accès au foncier justifie aussi pleinement des démarches collectives pour l'acquérir. Plusieurs possibilités s'offrent : des personnes intéressées peuvent acheter du foncier dans le cadre d'une Société Civile Immobilière (SCI) qui met ensuite en location la terre à des fermiers. Le Groupement Foncier Agricole (GFA) permet d'acquérir et gérer collectivement la terre et le bâti.

> Transformer ensemble

L'éloignement des lieux d'abattage, avec la concentration des outils de transformation répondant aux standards de l'agriculture industrielle, s'avère problématique. Des sociétés (ex: SARL*) entre des éleveurs et artisans bouchers voient alors le jour et permettent de conserver la valeur ajoutée

sur le territoire. D'autres structures peuvent aussi, comme la Société d'intérêt collectif agricole (SICA*) de Vaour, mettre à disposition de leurs adhérents un atelier de transformation agréé aux normes européennes avec un local, du matériel (tables de découpe, chambres froides, autoclave, etc.) ainsi qu'un salarié à temps partiel qui assure le nettoyage des parties communes et les autocontrôles sanitaires. Chaque utilisateur réalise lui-même la transformation (seul ou avec ses éventuels salariés) et repart avec les produits finis qu'il commercialise par ses propres moyens. Sur le plan sanitaire, l'agrément couvre tout le monde sans que chacun ait à faire des dossiers individuels. Une manière de s'adapter aux normes sanitaires standardisées de plus en plus contraignantes pour les petits ateliers.

> Vendre collectivement

Du côté de la commercialisation, outre la mise en commun des productions au sein de magasins ou points de vente collectifs, le développement d'une charte ou d'une marque est aussi une démarche collective pour accéder à un marché et assurer une meilleure valorisation de sa production. C'est le cas du label Biocoherence qui a fait le choix d'aller au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique européen. Absence totale d'OGM, restriction à la vente en circuit court, réalisation d'un diagnostic pour auto-évaluer ses pratiques, maintien des surfaces de compensation écologique correspondant à au moins 10 % de la surface agricole utile de l'exploitation dans les unités ne comportant que des cultures pérennes, compostage des matières organiques non issues d'une exploitation biologique, etc.

Si l'avantage économique est essentiel dans les projets collectifs, se former, partager, associer ses idées et éviter l'isolement en milieu rural sont autant d'atouts que font naître le « faire ensemble ». Sans oublier, qu'à plusieurs, on est plus fort pour défendre son projet d'agriculture paysanne.

Comme ailleurs, il faut perpétuellement réinventer le collectif.



* Points forts :

- > Échanger
- > Limiter les investissements
- > Se diversifier
- > Accéder au marché

* Points de vigilance :

- > Prise de décision collective
- > Gestion des conflits
- > Investissement en temps dans le cas d'une création de structure collective

L'AGAP constitue un espace de rencontre et de dialogue permettant les échanges d'expériences, la prise de recul et l'intelligence collective. Elle est aussi au service des paysans qui peuvent s'en saisir pour lancer des actions collectives, selon les besoins qu'ils identifient localement.

*GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole, SCOP : Sociétés Coopératives et Participatives, SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole, GIE : Groupement d'Intérêt Économique, SARL : Société à Responsabilité Limitée

ET DU CÔTÉ DE LA VIGNE : RÉINVENTER LE COLLECTIF

Créé dans les années 30, le modèle coopératif s'était donné pour mission, dans un contexte de crise, de pérenniser des exploitations viticoles grâce à la mutualisation des moyens de production. Initiées par et pour les agriculteurs, les coopératives échappent aujourd'hui au contrôle de leurs créateurs. Les structures ne cessent de s'agrandir, de fusionner. La concentration de la filière aval renforce aussi ce rapport de force désormais défavorable au coopérateur et rend difficile une rémunération correcte et transparente. Mais le collectif reste plus que d'actualité dans une filière où les investissements dans les outils, notamment dans le chai, sont conséquents. Des vigneron réinventent alors, ou du moins, remettent au goût du jour la coopération. Dans le Médoc, quatre viticulteurs ont fondé le « premier cuvier mutualisé » du Bordelais, sous la forme d'une CUMA. Ils ont investi collectivement dans le chai et se sont réappropriés leur autonomie en reprenant la main sur leur vinification et leur commercialisation.



Paroles de paysan : « S'associer avec ses voisins »

Depuis qu'il s'est installé en 2001 sur une exploitation céréalière conventionnelle de 150 ha, Jean-Philippe n'a cessé de faire évoluer ses pratiques pour se rapprocher de l'agriculture paysanne. Paysan dans le Sud Gironde, il a aujourd'hui en tête un projet d'association avec ses voisins pour relocaliser sa commercialisation.

Pour ce militant, être agriculteur signifiait « travailler dehors et avec la nature ». Il a alors peu à peu fait évoluer le système de production, pour s'accorder à ses convictions : diminution des surfaces en céréales, intégration de la vigne et de la luzerne et conversion de l'ensemble de la ferme en bio.

Système cohérent

Le système a retrouvé peu à peu sa cohérence et les terres leur fertilité « après des années de matraquage par la chimie ». Les grandes cultures ont laissé place à une diversité de productions qui sont adaptées à la très grande hétérogénéité des sols et qui permettent de valoriser les différents terroirs. Les graves ont ainsi accueilli les vignes. La vigne a été plantée sur 3,80 ha : en 2003 pour le Merlot et en 2005 pour le Cabernet Sauvignon. Le pois permet de valoriser les sols battants. La luzerne est en tête d'assolement, elle reste quatre ans et est suivie de céréales (épeautre, orge, triticale, blé). Le pois, le soja et la féverole s'intègrent aussi dans les rotations.

Grâce au passage au bio, à l'introduction de diversité et au développement du circuit court, Jean-Philippe et sa femme, Isaline, parviennent « à se verser un salaire ». Isaline prend en charge, depuis janvier, l'administratif, fait les marchés, à Marmande et Casteljaloux, et gère la vigne en partie. Un troisième emploi a aussi été créé puisque John est employé 6 mois sur l'année sur l'atelier viticole.

Mutualiser pour vendre directement

Aujourd'hui, Jean-Philippe essaye de se tourner de plus en plus vers la vente directe. Il cherche alors à s'associer avec son voisin. Ou même avec plusieurs voisins. Son objectif est de construire un silo collectif afin de stocker les céréales pour avoir la possibilité de choisir ses acheteurs. Se tourner davantage vers le débouché de l'alimentation humaine est aussi un souhait du paysan. Il a ainsi implanté une variété de blé ancien, pauvre en gluten. La deuxième étape du projet d'association pourrait alors être la construction d'outils de transformation pour vendre localement de la farine.

Mais se regrouper n'est pas si évident, il faut se faire confiance et partager les mêmes idéologies. Beaucoup de questions se posent encore : quel statut juridique, quels chiffres des investissements ?

L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans, répartis sur tout le territoire, de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.



La nature est le principal capital des paysans: il est essentiel de travailler avec elle et non contre elle

- Maintenir la fertilité des sols sur le long terme.
- Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions.
- Préserver les ressources naturelles et les partager de manière équitable.

Développer l'autonomie des fermes

- Rester maître des décisions à prendre sur sa ferme.
- Limiter les achats en semences et en aliments pour animaux, préférer les produire soi-même et valoriser les ressources locales.
- Limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font que monter.
- Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.

Développer la qualité et le goût des productions agricoles

- Produire de façon transparente pour le consommateur.
- Respecter les cycles naturels et le bien-être animal.
- Apprécier sa propre production pour mieux la vendre.
- Choisir un label qui nous correspond.



Répartir équitablement les volumes de production

- Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler.
- Mieux valoriser ses produits.
- Améliorer sa marge nette par unité produite en limitant la capitalisation, en réduisant les intrants, etc.

Permettre aux paysans de transmettre leurs fermes aux nouvelles générations

- Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds pour que la ferme soit reprise.
- Sécuriser son foncier.
- Intégrer son temps de travail dans le calcul de son coût de production pour assurer la viabilité de la ferme et ne pas décourager des volontés d'installation.
- Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

Le paysan est un acteur local dynamique

- Entrer dans un réseau local de partage agricole.
- Ouvrir sa ferme régulièrement au public.
- S'investir dans la vie citoyenne.

Avec le soutien de:



Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne:

8 rue de la Course 33000 Bordeaux - Tél.: 05 56 52 26 79 - Email: agap33@orange.fr - www.agap33.org



Vous souhaitez soutenir l'Agriculture Paysanne, accompagner ou partager votre expérience avec un réseau de paysans et candidats à l'installation ?

Bulletin d'adhésion à l'AGAP

Nom: Prénom:

Production / Projet:

Adresse:

Ville: Code Postal:

Téléphone: Email:

Montant de l'adhésion: 10 € Adhésion de soutien: montant libre (chèque à l'ordre de l'AGAP)